



<b>PLAN EN FAVEUR DE LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE Année scolaire 2020 / 2021 – A compter du Mardi 6 avril 2021</b>	
<b>Elèves concernés</b>	Tous les collégiens : de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>
<b>1<sup>ère</sup> étape : INFORMATION / COMMUNICATION</b>	<p>L'ensemble des familles est informé du Plan de Continuité Pédagogique mis en place au sein du Collège à compter du mardi 6 avril 2021 ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique / éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est diffusé sur Pronote et mis à disposition des familles sur le site du collège à partir du 02 avril 2021.</li> <li>- <b>Toutes les « connexions élèves » ont été vérifiées individuellement par l'équipe pédagogique en mars 2021 (identifiant et mot de passe Pronote Pearltrees ont été vérifiés). Chaque élève a donc la capacité d'avoir accès à distance aux outils numériques.</b></li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> étape : MISE EN PLACE DES DIRECTIVES MINISTERIELLES</b>	<p>A la suite des annonces présidentielles du mercredi 31 mars 2021, le collège Emile Zola sera fermé aux élèves à compter du 6 avril 2021 selon le calendrier suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lundi 5 avril 2021 – Lundi de Pâques (férié)</b></li> <li>- <b>Du mardi 6 avril au vendredi 9 avril 2021 inclus – Enseignement à distance*</b></li> <li>- <b>Du lundi 12 avril au vendredi 23 avril 2021 inclus – Vacances de printemps</b></li> <li>- <b>Du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021 inclus – Enseignement à distance*</b></li> <li>- <b>A partir du Lundi 3 mai 2021 – Reprise des cours au collège (sous réserve d'une évolution de la situation sanitaire)</b></li> </ul> <p><i>Remarque</i> – Les élèves dont les parents exercent une profession « prioritaire » définie par le Ministère de la Santé dans la liste ci-dessous pourront être accueillis au collège sur présentation d'un justificatif professionnel.</p> <p><u>Sont concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les personnels des établissements de santé,</li> <li>- Les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts,</li> <li>- Les professionnels de santé libéraux,</li> <li>- Les personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants,</li> <li>- Les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures.</li> </ul>

Plusieurs niveaux de réponses sont proposés et relayés au professeur principal de la classe.

**1<sup>er</sup> niveau**

**L'élève et sa famille ne disposent pas d'outils pour suivre les apprentissages via les outils numériques.**

Elle se charge de venir chercher les documents sous format papier au collège.

Une permanence est assurée :  
**Le mercredi 7 avril 2021 de 9h à 12h30 uniquement.**

Et

**Le mercredi 28 avril 2021 de 9h à 12h30 uniquement.**

En amont, afin de faciliter l'organisation de cette transmission, il est demandé aux familles de contacter le secrétariat de direction au 02 31 72 63 90 pour informer le collège qui se chargera de préparer les photocopies des documents souhaités.

**Aucune photocopie ne sera remise sur place sans une information préalable.**

Le retour du travail demandé s'effectue également en version papier lorsque le parent revient chercher de nouveaux contenus au collège (fréquence à définir avec la famille).

L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.

**2<sup>ème</sup> niveau**

**L'élève suit les apprentissages à distance via les outils numériques.**

L'équipe pédagogique veille à mettre à disposition en ligne le contenu de leurs cours dispensés et les supports, ressources associées pour que l'élève puisse suivre à distance.

Le retour du travail demandé s'effectue uniquement via les outils numériques à disposition.

L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin.

L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.

**SPECIFICITE DES ELEVES  
BENEFICIAINT D'UN  
PERSONNEL  
ACCOMPAGNANT (AESH)**

**L'accompagnement à distance pour les élèves qui bénéficient d'une notification par la MDPH – Dispositif ULIS / Accompagnement individuel / Accompagnement mutualisé - se poursuit avec les accompagnants (AESH).** Ils sont chargés de maintenir le lien avec les élèves et leur famille (par téléphone ou via les outils numériques) afin d'évaluer les besoins et de les soutenir dans le travail scolaire à distance. Ils sont en lien direct avec le professeur principal et l'équipe de direction pour relayer les éventuelles problématiques rencontrées durant toute la durée de l'enseignement en distanciel.

**SPECIFICITE DE L'ACCUEIL DES ELEVES DONT LES PARENTS EXERCENT UNE PROFESSION PRIORITAIRE.**

Les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) d'un accueil au collège durant la durée de l'enseignement en distanciel:

- Sont invités à contacter dès à présent le secrétariat de direction jusqu'au vendredi 2 avril 16h, pour informer le collège des jours de présence (02 31 72 63 90 ou [ce.0141964j@ac-normandie.fr](mailto:ce.0141964j@ac-normandie.fr)).
- Aucun élève ne sera accueilli le matin même sans un échange téléphonique préalable pour établir les jours de présence et les modalités de restauration retenues.
- **Un justificatif professionnel est par ailleurs requis** (carte professionnelle par exemple).
- Le service de restauration sera fermé. Dans la mesure du possible, nous invitons chaque élève concerné à rentrer déjeuner à son domicile. Dans l'impossibilité, la famille devra fournir un panier repas (froid) en raison du protocole sanitaire.
- Afin de faciliter l'organisation interne, les familles s'engagent à mettre leur enfant selon les journées définies avec le collège.
- Les élèves seront accueillis dans une salle et encadrés par un adulte pour effectuer le travail scolaire demandé par l'équipe pédagogique dans les différentes disciplines.
- Les élèves sont tenus de se présenter avec leur matériel et de prévoir dans leur sac leurs affaires scolaires (manuels, fiches outil, cahiers, fichiers, etc.)
- Le protocole sanitaire en vigueur s'applique durant cette période. En cas de symptômes constatés, il est recommandé de ne pas mettre son enfant au collège. Merci d'en informer le collège par mail ou par téléphone.

**ACCOMPAGNER LES ELEVES ET LES FAMILLES FRAGILISEES DANS CETTE PERIODE DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

**Une cellule d'écoute et de soutien psychologique** destinée aux élèves et aux familles est active dans l'Académie de Normandie au **0 800 979 001**.

**ACADÉMIE DE NORMANDIE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE**  
POUR LES ÉLÈVES, LES FAMILLES ET LE PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

**UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE**  
ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL & PSYCHOLOGUES  
SONT À VOTRE DISPOSITION  
DANS LE CADRE DE LA CONFIDENTIALITÉ

**UN NUMÉRO VERT DEDIE :**  
**0 800 979 001**  
Du lundi au vendredi :  
de **10h à 12h** & de **14h à 16h**  
SEUL PENDANT LES CÉLÈBES SCOLAIRES

**UNE ÉCOUTE ET UN SOUTIEN**  
EN CAS D'ISOLEMENT, D'INQUIETUDE, D'INTERROGATIONS.

**DES RÉPONSES À DES DIFFICULTÉS, DES AIDES DANS DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES**

**UN ACCOMPAGNEMENT**  
EN LIEN AVEC LES SERVICES COMPÉTENTS

**EN COMPLÉMENT DE CE DISPOSITIF ACADÉMIQUE :** mgen

**LE DISPOSITIF P.A.S. MGEN**  
À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS  
N° VERT : **0 805 500 005**

DES ENTRETIENS AVEC DES PSYCHOLOGUES DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 18H30